

PLAN DE TRANSITION 2030/2050

V2.0



LabSoft



Suivi des modifications			
Version	Date	Auteur	Commentaire
V1.0	21/07/2023	Valérie DELMAS	Création du document
V2.0	15/07/2024	Valérie DELMAS	Réalignement SBTi

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	5
2	ETAT DES LIEUX	6
2.1	HYPOTHESES DE CALCUL	6
2.2	BILAN CARBONE DE REFERENCE	6
2.3	TRANSPORT	8
2.4	IMMOBILISATIONS	8
2.5	ENERGIE	9
2.6	ACHATS	9
2.7	DECHETS	9
2.8	RESUME	11
3	RISQUES & OPPORTUNITES	12
3.1	ENERGIE	13
3.2	CHANGEMENT CLIMATIQUE	13
3.3	CLIENTELE & CONCURRENCE	13
3.4	REGLEMENTATIONS	14
3.5	NOUVEAUX MARCHES / SERVICES & PRODUITS	14
4	OBJECTIFS	15
4.1	OBJECTIFS SNBC	15
4.2	OBJECTIFS SBTi	17
4.3	OBJECTIFS COMBINES	17
4.4	OBJECTIFS GLOBAUX LABSOFT	18
4.5	OBJECTIFS 2030	19
4.5.1	<i>Poste transports</i>	22
4.5.2	<i>Poste immobilisations</i>	24
4.5.3	<i>Poste énergie</i>	25
4.5.4	<i>Poste intrants</i>	26
4.5.5	<i>Poste déchets</i>	26
4.6	OBJECTIFS 2050	27
4.6.1	<i>Poste transports</i>	30
4.6.2	<i>Poste immobilisations</i>	31
4.6.3	<i>Poste énergie</i>	32
4.6.4	<i>Poste achats</i>	33
4.6.5	<i>Poste déchets</i>	33
4.6.6	<i>Compensation & séquestration du carbone</i>	34
5	PLAN D' ACTIONS	36
5.1	ACTIONS LABSOFT D'ICI 2030	36
5.1.1	<i>Les transports</i>	36
5.1.2	<i>Le bâtiment</i>	36
5.1.3	<i>Les achats</i>	37
5.2	ACTIONS LABSOFT D'ICI 2050	37
5.2.1	<i>Les transports</i>	38
5.2.2	<i>Les achats</i>	38



6	MESURES & SUIVI DES ACTIONS	39
6.1	MESURES	39
6.2	SUIVI	40

1 INTRODUCTION

LabSoft a décidé de créer sa feuille de route : **Plan de transition 2030/2050** en ligne avec la SNBC (Stratégie Nationale Bas-Carbone) qui a deux ambitions : atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français, de même qu'en s'inspirant des requis du Science Based Target Initiative (SBTi) qui est communément utilisé par les grandes entreprises pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

La difficulté est de concilier sur le moyen/long terme une croissance organique des effectifs et en même temps une réduction significative des émissions de CO₂.

2 ETAT DES LIEUX

2.1 Hypothèses de calcul

Le calcul a été réalisé en considérant tous les postes des scopes 1, 2 et 3.

Il a été réalisé avec plusieurs méthodes : méthode BGES de l'ADEME, méthode GHG Protocol.

Nos objectifs sont alignés avec la SNBC basée sur la méthode ADEME mais aussi sur la méthode SBTi qui s'appuie sur la méthode GHG protocol.

De façon approximative et conservative, nous considérerons la méthode donnant le plus d'émissions (méthode ADEME). La différence principale entre ces deux méthodes tient à la valorisation des biens immobilisés, dont la fabrication n'est prise en compte que la première année dans le GHG Protocol (et répartie sur 3 ans pour la méthode ADEME).

Nos objectifs à court et long terme sont fixés en considérant également ces deux méthodes et déterminés de façon à couvrir les attendus de ces deux méthodes à horizon 2030 et 2050. Les objectifs étant des réductions relatives par rapport à une année de référence, il conviendra au court des années de garder le même calcul afin de rester consistant.

L'année de référence choisie par LabSoft est 2023, elle correspond à l'année pour laquelle le bilan carbone est exhaustif.

LabSoft a connu une forte croissance en 2022 (+34%) qui devrait réduire par la suite. Nous avons réalisé nos prévisions en nous basant sur notre feuille de route LabVision 2025 et nos objectifs de devenir une ETI à moyen terme (vers 2030), puis sur les prévisions SBTi de croissance moyenne : ratio de 1.8 entre 2020 et 2030 puis de 1.5 entre 2030 et 2050.

Il conviendra également de vérifier que ces ratios sont respectés au court du temps afin de rester aligné avec les objectifs déterminés (notamment pour l'intensité d'émissions).

Les émissions LabSoft étant majoritairement issues des déplacements et représentant plus de 50% du total des émissions, nous considérerons le scope 3 également dans nos objectifs.

Le poste « transport » étant significatif, nous considérons les objectifs SBTi liés à ce secteur dans nos prévisions, et dissociions donc les émissions scope 3 transport des autres émissions scope 3.

2.2 Bilan carbone de référence

Le bilan carbone a été réalisé en considérant tous les postes émetteurs scopes 1,2 et 3.

			Valeurs calculées							Emissions évitées de GES
			Emissions de GES							Total (t CO2e)
Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	CO2 (t CO2e)	CH4 (t CO2e)	N2O (t CO2e)	Autres gaz (t CO2e)	Total (t CO2e)	CO2 b (t CO2e)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)
1. Emissions directes de GES	1.1	Emissions directes des sources fixes de combustion	0	0	0	0	0,0	0	0	0
	1.2	Emissions directes des sources mobiles de combustion	22	0	0	0	21,9	0	10	0
	1.3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	1	0,7	0	0	0
	1.4	Emissions directes fugitives	0	0	0	8	8,2	0	2	0
	1.5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)								
		Sous total	22	0	0	9	30,8	0	10	0
2. Emissions indirectes associées à l'énergie	2.1	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	6	0	0	0	6,3	0	1	0
	2.2	Emissions indirectes liées à la consommation d'énergie autre que l'électricité	0	0	0	0	0,0	0	0	0
		Sous total	6	0	0	0	6,3	0	1	0
3. Emissions indirectes associées au transport	3.1	Transport de marchandise amont	0	0	0	0	0,4	0	0	0
	3.2	Transport de marchandise aval	0	0	0	0	0,0	0	0	0
	3.3	Déplacements domicile travail	124	0	0	0	123,6	0	27	0
	3.4	Transport des visiteurs et des clients	1	0	0	0	1,4	0	1	0
	3.5	Déplacements professionnels	3	0	0	2	5,5	0	2	0
		Sous total	128	0	0	2	130,9	0	27	0
4. Emissions indirectes associées aux produits achetés	4.1	Achats de biens	30	0	0	0	30,0	0	19	0
	4.2	Immobilisations de biens	52	0	0	0	51,6	0	17	0
	4.3	Gestion des déchets	2	0	0	0	1,8	0	0	0
	4.4	Actifs en leasing amont	0	0	0	0	0,0	0	0	0
	4.5	Achats de services	103	0	0	0	102,8	0	37	0
		Sous total	186	0	0	0	186,1	0	45	0
5. Emissions indirectes associées aux produits vendus	5.1	Utilisation des produits vendus	0	0	0	0	0,0	0	0	0
	5.2	Actifs en leasing aval	0	0	0	0	0,0	0	0	0
	5.3	Fin de vie des produits vendus	0	0	0	0	0,0	0	0	0
	5.4	Investissements	0	0	0	0	0,0	0	0	0
		Sous total	0	0	0	0	0,0	0	0	0
6. Autres émissions indirectes	6.1	Autres émissions indirectes	0	0	0	0	0,0	0	0	0
		Sous total	0	0	0	0	0,0	0	0	0
TOTAL			343	0	0	11	354,1	0	53	0

Le total des émissions en 2023 est de 354.1 tonnes de CO2, répartis ainsi :

- **Scope 1 : 30.8 tonnes CO2**
- **Scope 2 : 6.3 tonnes CO2**
- **Scope 3 : 317 tonnes CO2 dont 131 tonnes de CO2 liées aux transports et 186 tonnes liées aux achats et immobilisations**

Les postes sur lesquels nous pouvons et devons agir pour diminuer l'empreinte carbone sont les suivants, par ordre de priorité :

- les achats (intrants) (132 tonnes CO2)
- les transports (131 tonnes CO2)
- les immobilisations (52 tonnes CO2)
- l'énergie (29 tonnes CO2)
- les émissions fugitives (8 tonnes CO2)
- les déchets (2 tonnes CO2)

2.3 Transport

La répartition des émissions liées au transport (scope 3) est la suivante :

- Déplacements domicile/travail : 124 tonnes CO₂
- Déplacements professionnels : 5.5 tonnes CO₂
- Transport amont : 0.5 tonnes CO₂
- Transport de visiteurs/clients : 1.4 tonnes CO₂

Ainsi, 37% des émissions globales de CO₂ LabSoft en 2023 sont dues au transport, et 35% des émissions globales de CO₂ LabSoft sont dues aux déplacements domicile/travail.

Sur les 124 tonnes d'émissions de CO₂ dues aux déplacements domicile/travail, la répartition est la suivante :

- 1.5 tonne de CO₂ pour les déplacements en train
- 6.5 tonnes de CO₂ pour les déplacements en bus
- 115.5 tonnes de CO₂ pour les déplacements en voiture (93%)
- 0.5 tonne de CO₂ pour les déplacements en vélo

Les déplacements professionnels génèrent également des émissions Scope 1 à hauteur de 22 tonnes de CO₂(carburants).

A noter également les 5.5 tonnes d'émissions de CO₂ dues aux déplacements des commerciaux. Ils sont la conséquence de 146 500 kms parcourus en voiture (à combustion diesel ou essence majoritairement) :

- 18 930 kms parcourus en voiture essence
- 104 400 kms parcourus en voiture diesel
- 21 000 kms parcourus en voiture hybride
- 2 000 kms parcourus en voiture électrique

Ainsi 84% des trajets commerciaux sont réalisés avec des voitures émettrices de CO₂.

2.4 Immobilisations

Sur le poste immobilisations, la répartition est la suivante :

- Bâtiments : 29 tonnes CO₂
- Matériel informatique : 18 tonnes CO₂
- Véhicules possédés : 4 tonnes CO₂

Ainsi 14.5% des émissions globales de CO2 LabSoft en 2022 sont dues aux immobilisations.

Les émissions de 18 tonnes de CO2 sont dues à des investissements de matériel informatique (amortis sur 3 ans), essentiellement des ordinateurs portables, des écrans pour ordinateurs et des écrans géants pour les salles de réunion.

Les émissions de 29 tonnes de CO2 sont dues aux bâtiments de bureaux occupés par le siège.

2.5 Energie

Sur le poste énergie, les émissions correspondent à :

- Consommation d'électricité : 6.3 tonnes CO2
- Carburant pour les véhicules : 21 tonnes CO2
- Autres énergies scope3 : 8 tonnes CO2

En 2023, l'électricité consommée est la suivante :

EDF	Sans option	Origine 2020 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable : 74,5% nucléaire, 17,1% renouvelables (dont 7,2% hydraulique, 5,9% éolien, 2,3% solaire, géothermie 1,1% et 0,5% Biomasse), 7,7% gaz, 0,4% pétrole, 0,3% charbon.
------------	--------------------	--

2.6 Achats

Les émissions du poste achats est réparti comme suit :

Achats de biens : 30 tonnes CO2

Achats de services : 103 tonnes CO2

Avec le détail suivant pour les émissions principales :

- Mobilier : 20 tonnes CO2
- Nourriture et objets divers : 1 tonne CO2
- Véhicules possédés : 5.5 tonnes CO2
- Autres services (banque, avocats, ...) : 91 tonnes CO2
- Services informatiques : 12 tonnes CO2

2.7 Déchets

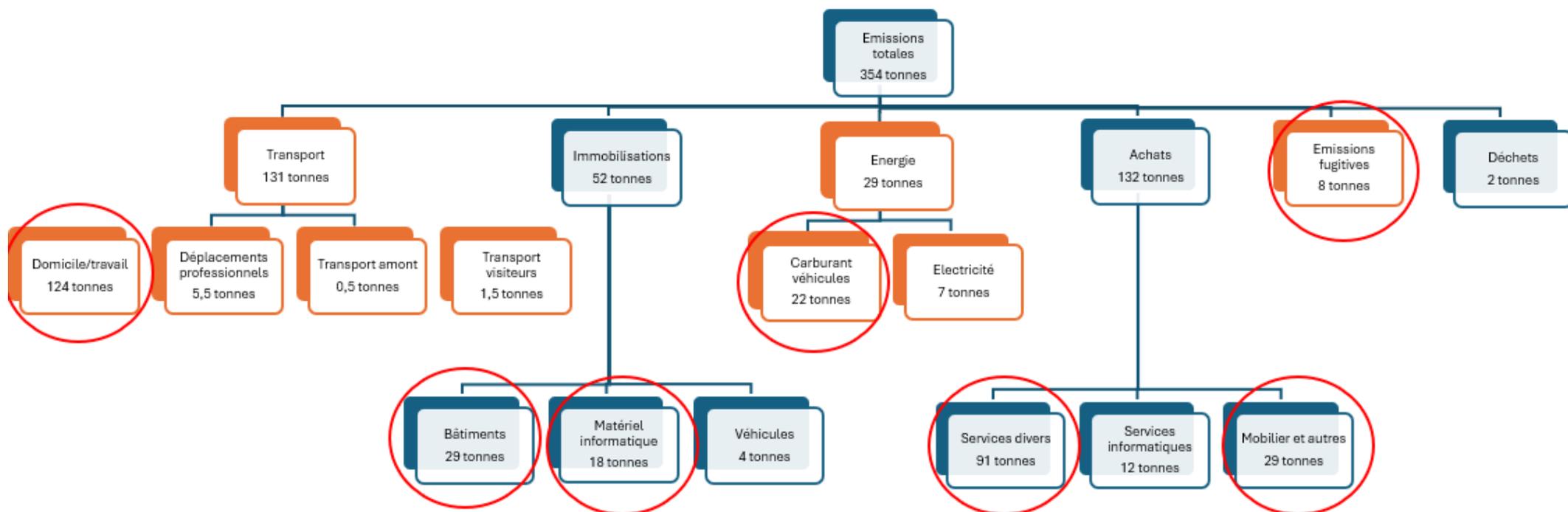
Sur le poste déchets, la répartition est la suivante :

	kg CO2e	t CO2e	Relatives
Déchets d'emballages et plastiques	1 733	2	96%
Déchets organiques et ordures ménagères	69	0	4%
Déchets piles, accumulateurs et DEEE	0	0	0%
Déchets d'éléments d'ameublement et textiles	0	0	0%
Déchets dangereux	0	0	0%
Déchets bâtiments	0	0	0%
Fuites	0	0	0%
Eaux usées	0	0	0%
Total	1 802	2	100%

Sur les 3.3 tonnes de déchets :

- 940 kg de CO2 dus aux emballages plastiques (pour 500 kg de matière jetée)
- 19 kg de CO2 dus aux déchets en verre (pour 145 kg de matière jetée)
- 800 kg de CO2 dus aux emballages carton (pour 1 tonne de matière jetée)
- 69 kg de CO2 dus à des déchets alimentaires putrescibles (pour 1.5 tonnes de matière jetée)

2.8 Résumé



3 RISQUES & OPPORTUNITES

Au-delà des réglementations et des attentes étatiques et des attentes des clients, la transition écologique est devenue incontournable et un enjeu futur majeur.

Le changement climatique, la raréfaction des énergies fossiles doivent être prises en compte le plus tôt possible et leurs effets anticipés dès aujourd'hui afin que les entreprises passent en mode 2.0 et verdissent leur mode de fonctionnement.

Les risques ont été étudiés en considérant le système de notation ci-dessous.

GRAVITE		PROBABILITE		MAITRISE	
Faible	1	Absente	1	Absente	1
Modérée	4	Faible	4	Faible	0,5
Grave	20	Moyenne	10	Moyenne	0,2
Très grave	100	Forte	50	Forte	0,05

$$Note\ globale = Gravité \times Probabilité \times Maîtrise$$

Note globale	Evaluation globale	Priorité et codes couleurs
Note < 10	Risque mineur Actions à long terme	Faible
10 ≤ Note < 50	Risque moyen Actions à long terme	Moyenne
50 ≤ Note ≤ 5000	Risque majeur Action à envisager en priorité	Forte

3.1 Energie

La raréfaction des énergies fossiles, la pollution associée, la hausse des prix dues au contexte géopolitique incitent de plus en plus à repenser l'usage et la quantité d'énergie consommée.

Personnes hors LabSoft concernées	Personnes LabSoft concernées	Identification du risque	Gravité	Probabilité	Maîtrise	Gravité	Probabilité	Maîtrise	Note globale	Moyen de prévention
Fournisseurs de matériel	Service SI	Consommation d'énergie pour le transport de matériel	Grave	Moyenne	Moyenne	20	10	0,2	40	Regrouper les livraisons pour minimiser les trajets
-	Tous les salariés	Hausse de la consommation électrique due au comportement des salariés	Grave	Moyenne	Forte	20	10	0,05	10	Sensibilisation, plan de sobriété, éclairage modulable et basse consommation
Architecte partenaire sur le projet des nouveaux locaux	Direction	Hausse de la consommation électrique due au changement climatique	Grave	Forte	Moyenne	20	50	0,2	200	Nouveaux locaux basse consommation prévus en 2026, recherche de subventions pour optimiser le projet
-	Commerciaux	Consommation de carburant du aux trajets professionnels	Grave	Forte	Moyenne	20	50	0,2	200	Flotte de véhicules de fonction et de service électrifiés
-	Tous les salariés	Consommation de carburant du aux trajets domicile/travail	Grave	Forte	Forte	20	50	0,05	50	Augmentation des jours de télétravail pour tous

En lien avec le changement climatique, les consommations d'énergie au niveau des bâtiments vont crescendo, il convient donc d'anticiper l'isolation de ces derniers.

Il en va de même avec la hausse du prix des carburants automobiles, en lien avec la pollution générée. Il faut revoir la flotte et s'adapter aux énergies actuelles et à venir moins émettrices de CO2.

3.2 Changement climatique

Les risques et opportunités liés au changement climatique ont fait l'objet d'un rapport à part entière « ANALYSE DE L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE POUR LABSOFT ».

3.3 Clientèle & concurrence

Les grosses entreprises sont de plus en plus contraintes par les réglementations en matière de durabilité (CSRD, taxonomie, bilan carbone...).

Même si LabSoft n'est pas soumis à ces réglementations et ne devrait pas l'être dans les 2 ou 3 années à venir, il convient de prendre en compte l'évolution des réglementations de nos donneurs d'ordres car ces derniers répercutent les exigences de façon indirecte à leurs fournisseurs via des questionnaires de plus en plus étoffés.

D'un point de vue commercial, l'implication dans la RSE et la durabilité est encore un élément différenciant permettant de se démarquer d'une partie de la concurrence.

Il convient donc d'être proactif sur les exigences réglementaires et de faire de la veille pour anticiper les demandes de nos clients et garder une longueur d'avance sur nos concurrents afin de rester réactifs à leurs demandes et de montrer notre engagement écoresponsable, que de plus en plus de clients partagent avec nous.

3.4 Réglementations

LabSoft n'est soumis à aucune réglementation RSE mais celles-ci évoluent rapidement, concernent de plus en plus d'entreprises, et deviennent de plus en plus exigeantes et chronophages.

Nous restons en veille sur les lois en vigueur et leurs évolutions futures, dans le but d'être réactifs vis-à-vis des demandes de nos clients, d'être prêts à répondre aux exigences si les lois venaient à nous concerner.

Les objectifs de neutralité carbone étant très challengeants, il est fort probable que toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, soient tôt ou tard soumises aux réglementations concernant à ce jour uniquement les grandes entreprises.

3.5 Nouveaux marchés / services & produits

La nécessité de réduire son empreinte carbone touche tout le monde, professionnels et particuliers.

Les outils permettant de calculer, analyser, réduire et capter les émissions de CO2 vont se développer et devenir pour certaines indispensables (captation de CO2). De nouvelles technologies et de nouveaux outils vont voir le jour dans les années à venir.

LabSoft s'inscrit dans cette évolution incontournable et axe ses projets de R&D sur les outils numériques permettant de réduire les consommations énergétiques.

Un groupe de travail innovation réfléchit en parallèle sur des futurs projets pertinents et en lien avec les évolutions à venir.

4 OBJECTIFS

4.1 Objectifs SNBC

Les objectifs principaux de la SNBC sont la décarbonation du pays et l'atteinte de la neutralité carbone en 2050.

❖ **Au niveau énergétique, la France s'est fixée les objectifs suivants :**

- réduction de 40% des consommations énergétiques globales en 2030 (vs 2015)
- réduction de 81% des consommations énergétiques globales en 2050 (vs 2015)
- promouvoir des usages et des comportements sobres en consommation d'énergie
- diversifier et modifier la répartition énergétique :
 - En 2050 : 55 % d'électricité décarbonée, 37% de biomasse et autres combustibles décarbonés, 8% chaleur renouvelable hors biomasse

❖ **Au niveau des transports :**

- réduction de 28% des émissions liées aux transports en 2030 (vs 2015)
- décarbonation totale des transports en 2050
- en 2040, 100% des véhicules vendus seront zéro-émission
- promouvoir l'utilisation du vélo : (avec un objectif de 12 % de part modale en déplacements courte distance en 2030, et 15 % en 2050)
- favoriser le télétravail et le covoiturage

❖ **Au niveau des bâtiments :**

- réduction de 49% des émissions en 2030 par rapport à 2015 et l'atteinte de la décarbonation complète de l'énergie consommée dans les bâtiments en 2050 (seules subsisteront des émissions liées aux fuites résiduelles de gaz fluorés et renouvelables)
- 100% d'énergie utilisée décarbonée en 2050
- réduction de 15 à 60% de la consommation des équipements entre 2015 et 2050

❖ **Au niveau des déchets :**

- réduire la quantité de déchets (réduction de 37 % des émissions du secteur en 2030 par rapport à 2015 et de 66 % à l'horizon 2050)
- promouvoir l'écoconception et l'économie circulaire

❖ Au niveau communication :

- enrichir et partager une culture du bas-carbone, via une communication mobilisatrice sur les enjeux du changement climatique et les solutions
- accompagner les citoyens dans leur transition, en mettant à leur disposition des outils d'information (étiquetage environnemental notamment) et de calcul de leur propre impact sur le climat et en facilitant les démarches de réparation et de réemploi

❖ Au niveau achats :

- favoriser les circuits courts et l'économie circulaire

❖ Au niveau du secteur tertiaire :

- réduction des émissions de CO2 du secteur tertiaire de 30% en 2030 par rapport à 2014
- réduction des émissions de CO2 du secteur tertiaire de 68% en 2050 par rapport à 2014

❖ Au niveau global : facteur 4 entre les émissions de 2010 et celles de 2050

En parallèle des objectifs SNBC, on notera les objectifs locaux Occitanie (trajectoire REPOS) : (données AREC Occitanie 2023)

Le scénario REPOS vise la réduction des consommations du parc de bâtiments tertiaires de 26 % d'ici à 2050.

TABLEAU DES CHIFFRES CLÉS DE L'ÉNERGIE ET DES GAZ À EFFET DE SERRE

	Données ORCEO (brut)																			REPOS V4
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2050
CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE PAR SECTEUR À CLIMAT RÉEL [TWhPCI]	130,3	131,4	129,7	128,7	127,4	130,0	124,5	127,1	129,5	121,9	124,6	127,6	128,0	126,6	125,8	114,2	122,1	74,0
RÉSIDENTIEL	34,0	35,4	33,1	34,9	35,8	37,0	32,9	36,5	38,4	32,6	34,3	35,9	35,9	35,7	35,3	34,4	35,9	27,1
TERTIAIRE	18,9	18,6	18,4	18,5	19,2	19,8	18,7	18,7	18,9	17,6	18,1	18,3	18,6	17,5	17,3	15,9	16,5	13,4
INDUSTRIE	23,6	24,1	24,1	21,9	18,9	19,4	19,5	19,0	19,4	19,0	18,5	18,6	19,0	19,5	19,0	18,2	18,8	13,8
AGRICULTURE	5,2	4,9	4,8	4,8	4,9	4,9	4,7	4,2	4,3	4,4	4,5	4,6	4,3	4,4	4,2	4,4	4,1	2,5
TRANSPORT	48,6	48,5	49,3	48,4	48,4	48,7	48,5	48,3	48,2	48,0	48,9	49,9	49,9	49,1	49,6	40,9	46,4	17,3
INDÉFINI (e)	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	-
CONSOMMATION CORRIGÉE DES VARIATIONS CLIMATIQUES (CVC)(k)	127,1	132,2	130,4	128,6	127,3	125,9	128,1	126,3	127,0	126,0	127,1	129,4	129,0	128,5	127,5	118,0	122,4	-
CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE PAR SECTEUR À CLIMAT RÉEL [TWhPCI]	130,3	131,4	129,7	128,7	127,4	130,0	124,5	127,1	129,5	121,9	124,6	127,6	128,0	126,6	125,8	114,2	122,1	74,0
PRODUITS PÉTROLIERS (Y.C. BIOCARBURANTS)	64,2	65,7	64,5	62,2	62,3	62,0	60,9	59,9	60,1	58,9	60,2	62,0	62,2	61,1	61,4	52,4	56,5	3,0
GAZ	22,0	21,8	21,2	21,1	19,9	19,8	18,5	19,9	20,0	17,0	17,5	17,5	17,6	17,3	16,9	16,0	17,2	19,9
ELECTRICITÉ	32,3	32,2	32,2	33,0	32,9	34,5	33,1	34,1	34,8	32,7	33,8	34,3	34,5	34,7	34,1	33,0	34,5	34,0
CHALEUR RENOUVELABLE	9,5	9,9	9,8	10,1	10,3	11,3	9,9	11,1	12,6	11,0	11,2	11,7	11,6	11,4	11,4	10,9	11,8	16,8
AUTRES (l)	2,3	1,8	2,0	2,3	2,0	2,3	2,2	2,0	2,0	2,2	2,0	2,1	2,2	2,1	2,0	2,0	1,9	0
ÉMISSIONS DE GES [MtCO₂eq]	35,2	35,4	35,0	34,5	33,4	34,2	33,2	33,0	33,0	31,7	31,8	32,2	32,1	31,5	31,3	28,2	29,3	11,3
RÉSIDENTIEL	4,4	4,8	4,3	4,5	4,7	4,7	4,3	4,8	4,9	4,0	4,0	4,2	4,2	4,1	4,0	3,7	3,6	0,9
TERTIAIRE	2,9	2,9	2,8	2,7	2,8	2,9	2,6	2,7	2,7	2,4	2,4	2,4	2,4	2,2	2,2	1,9	1,9	0,4
INDUSTRIE	5,5	5,6	5,6	5,1	3,7	4,4	4,4	4,0	3,9	3,7	3,7	3,7	3,8	3,9	3,8	3,6	3,6	1,1
AGRICULTURE	9,9	9,8	9,7	9,7	9,6	9,6	9,3	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1	8,8	8,7	8,6	8,5	8,3	7,3
TRANSPORT	12,4	12,4	12,7	12,5	12,5	12,6	12,5	12,5	12,5	12,4	12,6	12,8	12,8	12,6	12,7	10,4	11,8	1,6
SÉQUESTRATION DE CARBONE HORS PRODUIT BOIS (j)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	-8,9	-9,5	-9,5	-9,2	-9,3	-9,4	n.d.	n.d.	n.d.

n.d. : non déterminé
n.s. : non significatif

(e) Indéfini : correspond aux consommations dont le secteur n'est pas identifiable (cela concerne notamment les consommations issue du solaire thermique, ainsi que de la géothermie (basse et moyenne température))

(l) Aérothermie & géothermie (PAC individuelles résidentiel et tertiaire) : La données REPOS de production de chaleur via des PAC individuelles dans les

secteurs résidentiel et tertiaire ne comprend que la chaleur prise sur environnement et n'est donc pas la chaleur totale produite en sortie de PAC

(j) Séquestration de carbone : Correspond à la quantité additionnelle de dioxyde de carbone (CO₂) annuellement stocké en plus dans les sols, la biomasse aérienne et la litière

(k) CVC (Consommation corrigée de Variations Climatiques) : consommation qui aurait été observée si les températures avaient été égales à la moyenne de

celles constatées sur une période de référence. La consommation non corrigée est qualifiée de réelle.

(l) Hydroélectricité : La production renouvelable hydraulique correspond à la production totale hydraulique réduite de 70% de la consommation liée au pompage (arrêté du 8 novembre 2007).

(m) Bioénergie La production renouvelable des usines d'incinération d'ordures ménagères est égale à 50% de leur production d'énergie totale (arrêté du 8 novembre 2007).

4.2 Objectifs SBTi

L'effectif et le chiffre d'affaires de LabSoft en 2023 permettent d'être considéré comme une SME au titre de la SBTi. Cependant, comme notre ambition est de devenir une ETI, nos objectifs sont alignés avec les requis des ETI et grandes entreprises (voir Figure 1 ci-dessous).



KEY CRITERIA FOR NEAR AND LONG-TERM SCIENCE-BASED TARGETS

This table is a summary of the key (not exhaustive) target boundary, timeframe, method eligibility, and minimum ambition requirements for near and long-term SBTs. For more detail on absolute activity pathways and physical intensity convergence pathways, as well as further recommendations and criteria, see the [Net-Zero Corporate Standard](#).

		Scope 1 and 2	Scope 3																	
Near-term science-based targets	Target boundary	95% coverage of scopes 1 & 2	If scope 3 >40% of total emissions; boundary to cover minimum 67% of scope 3																	
	Target year	5-10 years from date of submission (except maritime)	5 - 10 years from date of submission																	
	Method eligibility and minimum ambition	<table border="1"> <tr> <th>Method</th> <th>Absolute reduction</th> <th>Sector-specific intensity convergence</th> <th>Renewable electricity (scope 2 only)</th> </tr> <tr> <td>Eligibility and min. ambition</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> Minimum of 42% linear annual reduction (LAR) dependant on base year. Exception: FLAG pathway is 3.03% LAR </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> Depends on sector and company inputs </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> 80% RE by 2025 100% RE by 2030 </td> </tr> </table>	Method	Absolute reduction	Sector-specific intensity convergence	Renewable electricity (scope 2 only)	Eligibility and min. ambition	<ul style="list-style-type: none"> Minimum of 42% linear annual reduction (LAR) dependant on base year. Exception: FLAG pathway is 3.03% LAR 	<ul style="list-style-type: none"> Depends on sector and company inputs 	<ul style="list-style-type: none"> 80% RE by 2025 100% RE by 2030 	<table border="1"> <tr> <th>Cross-sector absolute reduction</th> <th>Sector-specific intensity convergence</th> <th>Supplier or customer engagement</th> <th>Scope 3 physical and economic intensity reduction</th> </tr> <tr> <td>Eligibility and min. ambition</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> 2.5% LAR Depends on sector and company inputs (SDA) </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> e.g. 80% of suppliers by emissions by 2025 </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> 7% year-on-year (both options) </td> </tr> </table>	Cross-sector absolute reduction	Sector-specific intensity convergence	Supplier or customer engagement	Scope 3 physical and economic intensity reduction	Eligibility and min. ambition	<ul style="list-style-type: none"> 2.5% LAR Depends on sector and company inputs (SDA) 	<ul style="list-style-type: none"> e.g. 80% of suppliers by emissions by 2025 	<ul style="list-style-type: none"> 7% year-on-year (both options) 	
	Method	Absolute reduction	Sector-specific intensity convergence	Renewable electricity (scope 2 only)																
Eligibility and min. ambition	<ul style="list-style-type: none"> Minimum of 42% linear annual reduction (LAR) dependant on base year. Exception: FLAG pathway is 3.03% LAR 	<ul style="list-style-type: none"> Depends on sector and company inputs 	<ul style="list-style-type: none"> 80% RE by 2025 100% RE by 2030 																	
Cross-sector absolute reduction	Sector-specific intensity convergence	Supplier or customer engagement	Scope 3 physical and economic intensity reduction																	
Eligibility and min. ambition	<ul style="list-style-type: none"> 2.5% LAR Depends on sector and company inputs (SDA) 	<ul style="list-style-type: none"> e.g. 80% of suppliers by emissions by 2025 	<ul style="list-style-type: none"> 7% year-on-year (both options) 																	
Target boundary	95% coverage of scopes 1 & 2	90% coverage of scope 3																		
Target year	2050 or sooner (2040 for the power sector and maritime)	2050 or sooner																		
Long-term and net-zero science-based targets	Method eligibility and minimum ambition	<table border="1"> <tr> <th>Method</th> <th>Absolute reduction</th> <th>Sector-specific intensity convergence</th> <th>Renewable electricity (scope 2 only)</th> </tr> <tr> <td>Eligibility and minimum ambition</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> 90% reduction (cross-sector pathway) 72% reduction for FLAG Other sector pathways vary </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> Sector /commodity pathways vary </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> 100% RE </td> </tr> </table>	Method	Absolute reduction	Sector-specific intensity convergence	Renewable electricity (scope 2 only)	Eligibility and minimum ambition	<ul style="list-style-type: none"> 90% reduction (cross-sector pathway) 72% reduction for FLAG Other sector pathways vary 	<ul style="list-style-type: none"> Sector /commodity pathways vary 	<ul style="list-style-type: none"> 100% RE 	<table border="1"> <tr> <th>Cross-sector absolute reduction</th> <th>Sector-specific intensity convergence</th> <th>Supplier or customer engagement</th> <th>Scope 3 physical and economic intensity reduction</th> </tr> <tr> <td>Eligibility and min. ambition</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> 90% reduction (cross-sector pathway) 72% reduction for FLAG Other sector pathways vary </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> Sector/ commodity pathways vary </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> Methods are not eligible for long-term SBTs </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> 97% reduction (both options) </td> </tr> </table>	Cross-sector absolute reduction	Sector-specific intensity convergence	Supplier or customer engagement	Scope 3 physical and economic intensity reduction	Eligibility and min. ambition	<ul style="list-style-type: none"> 90% reduction (cross-sector pathway) 72% reduction for FLAG Other sector pathways vary 	<ul style="list-style-type: none"> Sector/ commodity pathways vary 	<ul style="list-style-type: none"> Methods are not eligible for long-term SBTs 	<ul style="list-style-type: none"> 97% reduction (both options)
	Method	Absolute reduction	Sector-specific intensity convergence	Renewable electricity (scope 2 only)																
	Eligibility and minimum ambition	<ul style="list-style-type: none"> 90% reduction (cross-sector pathway) 72% reduction for FLAG Other sector pathways vary 	<ul style="list-style-type: none"> Sector /commodity pathways vary 	<ul style="list-style-type: none"> 100% RE 																
	Cross-sector absolute reduction	Sector-specific intensity convergence	Supplier or customer engagement	Scope 3 physical and economic intensity reduction																
Eligibility and min. ambition	<ul style="list-style-type: none"> 90% reduction (cross-sector pathway) 72% reduction for FLAG Other sector pathways vary 	<ul style="list-style-type: none"> Sector/ commodity pathways vary 	<ul style="list-style-type: none"> Methods are not eligible for long-term SBTs 	<ul style="list-style-type: none"> 97% reduction (both options) 																
Target boundary	95% coverage of scopes 1 & 2	90% coverage of scope 3																		
Target year	2050 or sooner (2040 for the power sector and maritime)	2050 or sooner																		

Not eligible 1.5°C ambition Well below 2°C ambition

5

Figure 1 : Objectifs SBTi à court terme (2030), issus de « GETTING STARTED GUIDE FOR SCIENCE-BASED TARGET SETTING », Version 1, Avril 2023

4.3 Objectifs combinés

En combinant les objectifs liés aux deux méthodes, nous sommes en mesure de définir une feuille de route à horizon 2030, puis des prévisions jusqu'à 2050.

Nous considérons les résultats les plus défavorables afin de couvrir les deux méthodes.

Il conviendra de vérifier à chaque point de passage que le chiffre d'affaires est proche de la prévision, afin de respecter l'objectif de décroissance de l'intensité d'émissions qui s'exprime en tonnes CO₂ / M€ de chiffres d'affaires.

	SNBC 2030	SNBC 2050
SCOPE 1	-40% vs 2015	-81% vs 2015
SCOPE 2	-40% vs 2015	-81% vs 2015
SCOPE 3 transports	-28% vs 2015	objectif 0
SCOPE 3 autres	-49% batiments vs 2015	
TOTAL	-30% vs 2014	-68% vs 2014

	SBTi	SBTi
	2030	2050
SCOPE 1	-42% vs 2022 / -4,2% par an	-90% vs 2022
SCOPE 2	-42% vs 2022 / -4,2% par an / 100% renouvelable	-90% vs 2022
SCOPE 3 transports	-27,26% vs 2022	-90% vs 2022
SCOPE 3 autres	-7% intensité par an / -2,5% par an / -25% vs 2022	-97% intensité vs 2022 / -90% absolu vs 2022
TOTAL	-25 à -42% vs 2022	

4.4 Objectifs globaux LabSoft

Comme évoqué plus haut, nous dissocions les objectifs scope3 liés aux transports des autres postes d'émissions scope 3.

Nous obtenons ainsi le plan de réduction d'émissions suivant :

METHODE BGES	année de référence 2023	2026	2030		2035	2040	2045	2050	
ETP	168	205	250	réduction	280	310	340	370	réduction
CA (M€)	12,4	17,5	20	vs 2023	22,5	25	30	35	vs 2023
SCOPE 1	30,8	25,9	17,9	42%	14,2	10,5	6,8	3,1	90%
SCOPE 2	6,3	5,3	3,7	42%	2,9	2,1	1,4	0,6	90%
SCOPE 3 transports	130,9	117,5	95,2	27%	74,7	54,2	33,6	13,1	90%
SCOPE 3 autres	186,2	168,7	139,7	25%	109,4	79,1	48,9	18,6	90%
TOTAL	354,2	317,5	256,4	28%	201,1	145,9	90,7	35,4	90%
intensité (t CO2/M€)	29,0	18,1	12,8	56%	8,9	5,8	3,0	1,0	97%

Pour information, avec la méthode GHG Protocol :

METHODE GHG	année de référence 2023	2026	2030		2035	2040	2045	2050	
ETP	168	205	250	réduction	280	310	340	370	réduction
CA (M€)	12,4	17,5	20	vs 2023	22,5	25	30	35	vs 2023
SCOPE 1	30,8	25,9	17,9	42%	14,2	10,5	6,8	3,1	90%
SCOPE 2	6,3	4,9	2,6	59%	2,1	1,6	1,1	0,6	90%
SCOPE 3 transports	129,5	116,3	94,2	27%	73,9	53,6	33,3	13,0	90%
SCOPE 3 autres	140,0	126,9	105,0	25%	82,3	59,5	36,8	14,0	90%
TOTAL	306,6	274,0	219,6	28%	172,4	125,2	77,9	30,7	90%
intensité (t CO2/M€)	21,9	15,7	11,0	50%	7,7	5,0	2,6	0,9	96%

NOTA : la décarbonation totale des transports n'est pas envisageable à ce jour, nous garderons donc 90% de réduction en première approche pour 2050.

Donc

Objectif 2030 (BGES) = 256 tonnes de Co2
Soit une baisse globale de 28% par rapport à 2023

Et

Objectif 2050 (BGES) = 35 tonnes de CO2
Soit une baisse de 82% par rapport à 2023

L'objectif 2050 est très ambitieux et revient à décarboner quasiment toutes nos activités malgré la croissance au fil des ans.

Cela va nécessiter une action rapide d'ici 2030 afin d'atteindre les 30% de réduction, avec les moyens mis en œuvre à ce jour, puis de repenser tous nos processus et infrastructures d'ici 2050 afin d'approcher au maximum la neutralité carbone.

4.5 Objectifs 2030

L'objectif principal à horizon 2030 est de décarboner au fur-et-à-mesure afin d'obtenir 30% de réduction globale d'ici 2030.

Basé sur cette réduction globale de même que sur les réductions attendues sur les différents postes et scopes, nous avons défini notre feuille de route pour 2030 :

Objectif Scope 1 : -42% vs 2022

Objectif Scope 2 : - 42% vs 2022

Objectif Scope 3 : -25% vs 2022

Objectif total : environ -30% vs 2022

Objectif transports (au global Scopes 1 + 3) : -28% vs 2023

Et ainsi :

TARGETS 2030	maxi	prévisions
SCOPE 1	17,9	18,5
SCOPE 2	3,7	1,5
SCOPE 3	234,9	225,1
TOTAL	256,4	245,1

NOTA : si on raisonne avec la méthode GHG Protocol, cela donne :

TARGETS 2030	maxi	prévisions	réduction vs 2023
SCOPE 1	17,9	18,5	40%
SCOPE 2	2,6	1,5	76%
SCOPE 3	199,2	206,3	23%
TOTAL	219,6	226,3	26%

Le Scope 3 avec la méthode GHG Protocol est plus critique qu'avec la méthode BGES (cf CSRD).

NOTA : l'objectif de réduction du poste transport de 28% d'ici 2030 (objectif SNBC) correspond à la somme des émissions du poste transport (scope 3) et du poste carburant (scope 1).

En 2023, nous avons 146 tonnes dues aux déplacements.

On envisage un maximum de 127 tonnes en 2030 pour la somme de ces deux postes qui correspond à 13% de réduction par rapport à 2023 (on estime une réduction effective entre 2015 et 2023).

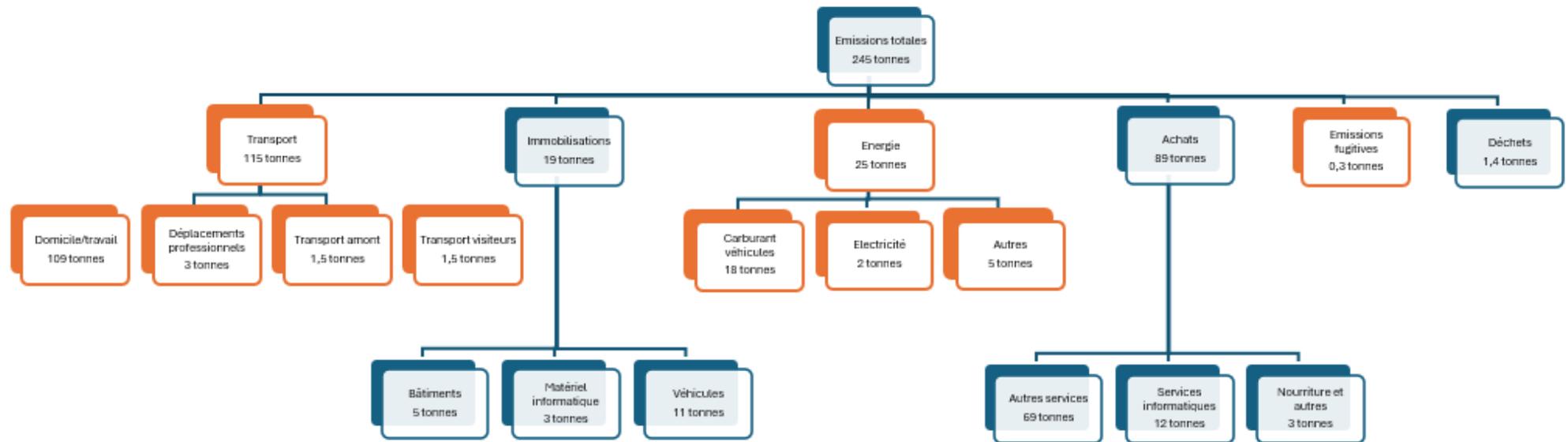
Objectifs déclinés par postes :

	2023	2030	
	t CO2e	t CO2e	réduction
1 transports	131	114,5	13%
2 énergie	29	25,5	12%
3 immobilisations	52	19,1	63%
4 achats	132	84,4	36%
5 émissions fugitives	8	0,3	96%
6 déchets	2	1,4	30%
total	354	245,2	31%

On obtient ainsi une diminution globale des émissions de 31% par rapport à 2023.

Ces émissions 2030 peuvent être atteintes sous certaines conditions et en respectant des objectifs déclinés par postes.

Répartition des émissions LabSoft en 2030 :



4.5.1 Poste transports

Les objectifs 2030 sont les suivants :

transports	2023	2030	
Scope 3	t CO2e	t CO2e	réduction
Déplacements domicile/travail	124,0	108,6	12,4%
Déplacements professionnels	5,5	3	45,5%
Transport amont	0,5	1,5	-200,0%
Transport de visiteurs/clients	1,5	1,4	6,7%
total	131,5	114,5	12,9%

A. Déplacements domicile / travail

L'objectif est de 109 tonnes CO2 pour 250 ETP en 2030, soit 440 kg CO2 / collaborateur /an (contre 881g CO2 en 2023, soit 50% de réduction d'émissions par personne en moyenne).

La décarbonation des transports pour les collaborateurs va passer par deux actions :

- Limiter les trajets en voiture et favoriser les transports en commun (mobilités douces)
- Faire évoluer le parc automobile vers des véhicules moins polluants

Le parc automobile évolue et va continuer à évoluer vers des véhicules moins émetteurs de carbone. Les objectifs nationaux sont d'avoir des véhicules qui émettent 30% de moins en 2030 (vs 2021).

Nous partons donc avec les hypothèses suivantes en 2030 :

- **Véhicule « moyen » particulier moins émetteur de CO2**
- **Croissance en ETP : 250 (contre 168 en 2022)**
- **Télétravail : 2 jours en moyenne par semaine (contre 1.7 en 2022)**
- **Distance quotidienne moyenne équivalente : 40 kms A/R (idem 2022)**
- **20% de trajets en moins effectués en voiture (sur une base kilométrique)**

En combinant ces hypothèses, on obtient un gain de 34% d'émissions carbone sur le poste domicile/travail global.

En prenant comme hypothèses les valeurs suivantes (répartition des kms sur l'année):

	2023	2030
voiture	80%	60%
bus	5%	10%
métro	5%	15%
train	5%	10%
vélo	4%	5%
moto	1%	0%

Et une répartition des déplacements en voiture comme suit :

voiture	2023	2030
diesel	47,50%	30%
essence	28,50%	35%
électrique	10%	20%
hybride rechargeable	5%	15%
autre	9,0%	0%

Il faut donc :

- **Inciter les collaborateurs à moins prendre leur voiture (et plus les transports en commun)**
- **Maintenir 2 jours de télétravail en moyenne par semaine**
- **Inciter les collaborateurs à acheter des véhicules moins émetteurs**

B. Déplacements professionnels en voiture

La répartition des véhicules détenus par l'entreprise évolue au fil des années vers des mobilités plus douces.

EN NB DE VEHICULES	2022	2023	2030
voiture diesel	10	7	2
voiture essence	2	2	0
voiture électrique	1	2	3
voiture hybride rechargeable	0	2	2
voiture hybride NR	0	0	8
total	13	13	15

EN NB DE KMS	2022	2023	2030
voiture diesel	133239	104444	30000
voiture essence	28995	18930	0
voiture électrique	4800	2000	45000
voiture hybride rechargeable	0	20530	30000
voiture hybride NR	0	530	120000
total kms	167034	146434	225000

A partir de 2023, tous les véhicules de service et de fonction sont remplacés par des véhicules hybrides ou électriques.

Les déplacements inter-régions se feront en train exclusivement.

On suppose un total de 20 000 kms réalisés en train sur l'année.

Les trajets vers la Tunisie se feront en avion mais seront limités à 5 par an tout compris.

4.5.2 *Poste immobilisations*

Les objectifs 2030 sont les suivants :

immobilisations	2023	2030	réduction
Scope 3	t CO2e	t CO2e	
Bâtiments	29	5,0	82,8%
Matériel informatique	18	3,0	83,3%
Véhicules possédés	4	11,1	-177,5%
total	51,0	19,1	62,5%

Ce poste est principalement alimenté par 3 items :

- Le bâtiment
- Le matériel informatique
- Les véhicules opérés

A. Bâtiment

LabSoft a prévu de déménager entre 2025 et 2030. Le nouveau bâtiment sera entièrement neuf et respectera la norme RE2020.

Nous avons pris comme hypothèses :

- **1300m² de bureaux**
- **200 m² de parties communes**
- **Un équivalent énergétique de 810 kg CO2/m² sur 50 ans**

B. Matériel informatique

Nous prenons comme hypothèses :

- **La part de PC prêtés par les clients est identique à 2022 (14%)**
- **On considère une durée de vie de 7 ans pour les PC**
- **Tous les PC achetés à partir de 2024 sont reconditionnés (6 fois moins émetteurs de CO2)**
- **Une centaine de PC en cours d'amortissement en 2030**

On utilise cette simulation de parc pour faire nos simulations.

En 2030, on aura donc 130 PC en cours d'amortissement et 30 PC sur le poste achats.

C. Véhicules opérés

On considère les mêmes hypothèses qu'au chapitre [Déplacements professionnels en voiture](#).

4.5.3 Poste énergie

Les objectifs 2030 sont les suivants :

énergie	2023	2030	
Scope 1+ 2+3	t CO2e	t CO2e	réduction
Consommation d'électricité (scope 2+3)	6,5	1,5	76,9%
Carburant pour les véhicules (scope 1)	22,0	18,2	17,3%
Autres énergies (scope 3)	8	5,8	27,5%
total	36,5	25,5	30,1%

émissions fugitives	2023	2030	
Scope 1	t CO2e	t CO2e	réduction
Halocarbures de Kyoto	8	0,3	96,3%
total	8	0,3	96,3%

La baisse énergétique due au carburant est calculée avec les mêmes hypothèses qu'au chapitre précédent.

En ce qui concerne les émissions due à la consommation énergétique du bâtiment, nous prenons comme hypothèses :

- Nouveau bâtiment avec normes RE2020
- 1300 m² de bureaux + 200 m² de parties communes
- Consommation annuelle de 100 000KWH environ (en comptant la recharge des véhicules électriques) et en minimisant le nombre de collaborateurs hors agence

La consommation d'électricité est calculée avec les hypothèses suivantes :

- électricité décarbonée (équivalent 0.02 kg CO2/KWh)

Les émissions fugitives viennent du système de climatisation.

On suppose un système de refroidissement bioclimatique (30 fois moins émetteur).

4.5.4 *Poste intrants*

achats	2023	2030	
Scope 3	t CO2e	t CO2e	réduction
Mobilier/Electroménager	28	0	100,0%
Autres services	91	69,2	24,0%
Services informatiques	12	12,1	-0,8%
Nourriture et objets divers	1	3	-200,0%
total	132,0	84,3	36,1%

On utilise les hypothèses suivantes :

- **Pas d'achats de mobilier ou électroménager pour les nouveaux locaux (et si besoin, privilégier le recyclé)**
- **Achat de matériel recyclé (téléphones portables, serveurs...)**
- **Impressions papier limitées au maximum**
- **Services informatiques limités et identiques à ceux de 2022 (emails, requêtes internet, ...) malgré la croissance (en augmentation car sous-estimés en 2022)**
- **Consommation de nourriture et boissons identiques à ceux de 2022 malgré la croissance : achats en circuit court et local**
- **Autres services et achats très limités**

4.5.5 *Poste déchets*

Les objectifs 2030 sont les suivants :

déchets	2023	2030	
Scope 3	t CO2e	t CO2e	réduction
Emballages plastiques	1	0,8	20,0%
Verre	0,02	0	100,0%
Emballages carton	1	0,5	50,0%
Déchets alimentaires	0,07	0,08	-14,3%
total	2,1	1,4	34,0%

On utilise les hypothèses suivantes, malgré la croissance considérée :

- **Pas de déchets en verre : utilisation de bouteilles consignées**
- **Déchets en carton réduits de 50%**
- **Déchets en plastique réduits de 15%**
- **Déchets putrescibles augmentés de 15%**

4.6 Objectifs 2050

L'objectif principal à horizon 2050 est de décarboner quasiment tous les postes et d'obtenir un résidu de quelques tonnes en 2050.

Basé sur cette réduction globale de même que sur les réductions attendues sur les différents postes et scopes, nous avons défini notre feuille de route pour 2050.

Les calculs sont réalisés avec les équivalents carbone 2023, les connaissances et le contexte au moment de la rédaction initiale (2024), il faudra donc revoir les estimations au fil des années.

Les objectifs à horizon 2050 sont les suivants :

Objectif Scope 1 : -90% vs 2022

Objectif Scope 2 : - 90% vs 2022

Objectif Scope 3 : -90% vs 2022

Objectifs 2050 avec la méthode BGES :

TARGETS 2050	maxi	prévisions	réduction vs 2023
SCOPE 1	3,1	0,3	99%
SCOPE 2	0,6	0	100%
SCOPE 3	31,7	76,6	76%
TOTAL	35,4	76,9	78%

Emissions totales 2023 : 354 tonnes CO₂e

Prévisions 2050 : 77 tonnes CO₂e, soit **78% de réduction vs 2023.**

NOTA : si on raisonne avec la méthode GHG Protocol, cela donne :

TARGETS 2050	maxi	prévisions	réduction vs 2023
SCOPE 1	3,1	0,3	1%
SCOPE 2	0,6	0	0%
SCOPE 3	27,0	73,6	45%
TOTAL	30,7	73,9	37%

Emissions totales 2023 : 307 tonnes CO₂e

Prévisions 2050 : 74 tonnes CO₂e, soit **76% de réduction vs 2023.**

Nos prévisions à horizon 2050 donnent une décarbonation inférieure à l'attendu.

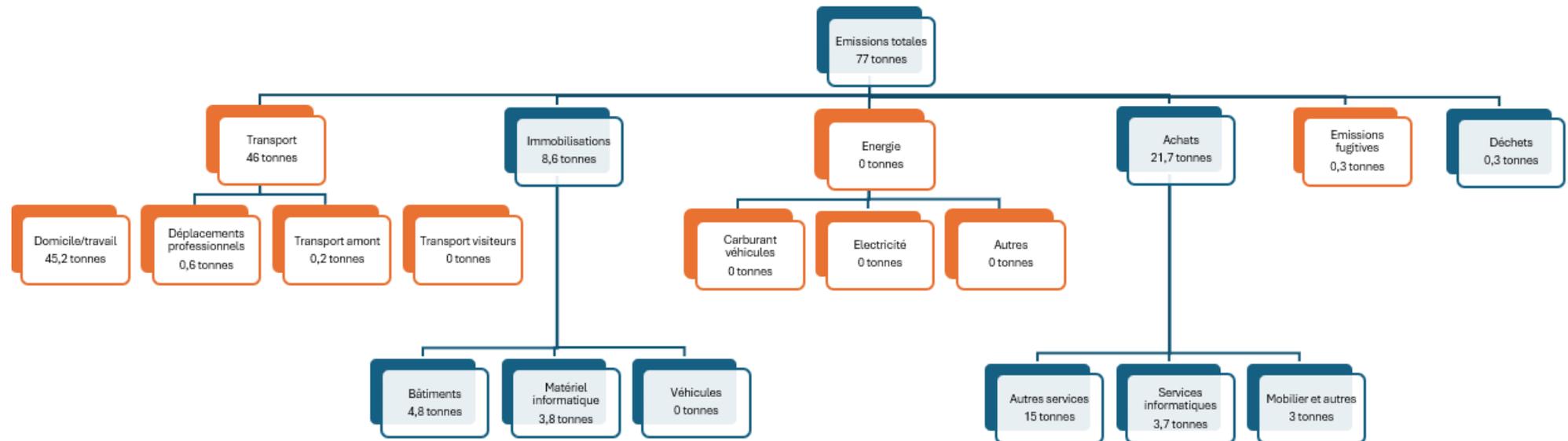
Il est difficile d'anticiper les évolutions du poste transports, principal émetteur. Il faudra surveiller ce poste et les évolutions de technologies et réglementations à ce sujet.

Objectifs déclinés par postes (méthode BGES):

	2023	2050	
	t CO2e	t CO2e	réduction
transports	131	46	65%
énergie	29	0	100%
immobilisations	52	8,6	83%
achats	132	21,7	84%
émissions fugitives	8	0,3	96%
déchets	2	0,3	86%
total	354	76,9	78%

Ces émissions peuvent être atteintes sous certaines conditions et en respectant des objectifs déclinés par postes.

Répartition des émissions LabSoft en 2050 :



4.6.1 *Poste transports*

Les objectifs 2050 sont les suivants :

transports	2023	2050	
Scope 3	t CO2e	t CO2e	réduction
Déplacements domicile/travail	124	45,2	63,5%
Déplacements professionnels	5,5	0,6	89,1%
Transport amont	0,5	0,2	60,0%
Transport de visiteurs/clients	1,5	0	100,0%
total	131,5	46,0	65,0%

A. *Déplacements domicile / travail*

La décarbonation des transports pour les collaborateurs va passer par deux actions :

- Limiter les trajets en voiture et favoriser les transports en commun (mobilités douces)
- Faire évoluer le parc automobile vers des véhicules moins polluants

Avec les connaissances actuelles, un véhicule électrique reste plus polluant que les transports en commun. Il conviendra donc pour les trajets devant être réalisés d'utiliser les transports en commun (bus, métro, tramway).

Nous partons donc avec les hypothèses suivantes en 2050 :

- **Croissance en ETP : 370 (contre 250 en 2030)**
- **Parc auto et bus totalement électrique**
- **Nombre de kms parcourus en 2050 : 1 200 000 kms (contre 890 000 supposés en 2030)**
- **Télétravail : 2 jours en moyenne par semaine (contre 1.7 en 2022)**

En prenant comme hypothèses les valeurs suivantes (répartition des kms sur l'année):

	2023	2030	2050
voiture	80%	60%	30%
bus	5%	10%	15%
métro	5%	15%	30%
train	5%	10%	15%
vélo	4%	5%	10%
moto	1%	0%	0%

voiture	2050	2030
diesel	0%	40%
essence	0%	25%
électrique	100%	20%
hybride rechargeable	0%	15%

Les calculs sont réalisés avec les équivalents carbone 2023, qui devraient évoluer d'ici 2050 (véhicules électriques notamment).

On estime une évolution des pratiques mais il sera difficile de diminuer de 90% ce poste d'ici 2050.

B. Déplacements professionnels en voiture

Les réunions avec les clients et les prospects se feront en visioconférence ou les trajets seront faits en transports en communs (métro, bus, train).

Un total de 150 000kms sont supposés (1/3 en bus électrique, 1/3 en métro, 1/3 en train).

4.6.2 Poste immobilisations

Les objectifs 2050 sont les suivants :

immobilisations	2023	2050	
Scope 3	t CO2e	t CO2e	réduction
Bâtiments	29	4,8	83,4%
Matériel informatique	18	3,8	78,9%
Véhicules possédés	4	0,0	100,0%
total	51,0	8,6	83,1%

Ce poste est principalement alimenté par 3 items :

- Le bâtiment
- Le matériel informatique
- Les véhicules opérés

A. Bâtiment

Nous avons pris comme hypothèses :

- **Bâtiment identique à 2030**
- **1300m² de bureaux**
- **200 m² de parties communes**

- **Un équivalent énergétique de 810 kg CO2/m² sur 50 ans**

Les émissions sont supposées identiques à celles de 2030.

B. Matériel informatique

Nous prenons comme hypothèses celles de 2030 (malgré la croissance de 1.5 entre 2030 et 2050):

- **La part de PC prêtés par les clients est identique à 2022 & 2030 (14%)**
- **On considère une durée de vie de 7 ans pour les PC**
- **Tous les PC achetés à partir de 2024 sont reconditionnés (6 fois moins émetteurs de CO2)**
- **La moitié du parc informatique déjà amorti en 2050**

En 2050, on aura donc 165 PC en cours d'amortissement et 65 PC sur le poste achats, pour 370 ETP au total (la moitié du parc sera donc amortie).

C. Véhicules opérés

Il n'y aucun véhicule opéré (possédé) par l'entreprise, les trajets seront faits en transports en commun. La majeure partie des rdv se feront en visioconférence.

4.6.3 Poste énergie

Les objectifs 2050 sont les suivants :

énergie Scope 1+ 2+3	2023 t CO2e	2050 t CO2e	réduction
Consommation d'électricité	6,5	0	100,0%
Carburant pour les véhicules	22	0	100,0%
Autres énergies scope3	8	0	100,0%
total	36,5	0	100,0%

émissions fugitives Scope 1	2023 t CO2e	2050 t CO2e	réduction
Halocarbures de Kyoto	8	0,3	96,3%
total	8	0,3	96,3%

En ce qui concerne les émissions due à la consommation énergétique du bâtiment, nous prenons comme hypothèses :

- **Nouveau bâtiment avec normes RE2020**
- **1300 m² de bureaux + 200 m² de parties communes**
- **Electricité totalement décarbonée**

Les émissions fugitives viennent du système de climatisation.

On suppose un système de refroidissement bioclimatique (30 fois moins émetteur).

L'énergie est supposée en 2050 totalement décarbonée.

Les objectifs sont de réduire de 80% les consommations énergétiques.

On supposera donc que le bâtiment est autosuffisant en termes énergétiques.

4.6.4 **Poste achats**

achats Scope 3	2023 t CO2e	2050 t CO2e	réduction
Mobilier/Electroménager	28	0	100,0%
Autres services	91	15,0	83,5%
Services informatiques	12	3,7	69,2%
Nourriture et objets divers	1	3	-200,0%
total	132,0	21,7	83,6%

On utilise les hypothèses suivantes :

- **Des services tertiaires majoritairement décarbonés (banque, cabinets de conseil, ...)**
- **Pas d'achats de mobilier ou électroménager pour les nouveaux locaux (et si besoin, privilégier le recyclé)**
- **Achat de matériel recyclé (téléphones portables, serveurs...)**
- **Plus d'impressions papier**
- **Réduction de 50% de la consommation de nourriture et boissons identiques à ceux de 2022 malgré la croissance : achats en circuit court et local**
- **Sobriété informatique : 3 fois moins d'emails envoyés, 3 fois moins de requêtes internet (à équivalent carbone égal à celui de 2023) et en tenant compte de la croissance**

4.6.5 **Poste déchets**

Les objectifs 2050 sont les suivants :

déchets Scope 3	2023 t CO2e	2050 t CO2e	réduction
Emballages plastiques	1	0	100,0%
Verre	0,02	0	100,0%
Emballages carton	1	0,24	76,0%
Déchets alimentaires	0,07	0,04	42,9%
total	2,1	0,3	86,6%

On utilise les hypothèses suivantes, malgré la croissance considérée :

- **Pas de déchets en verre : utilisation de bouteilles consignées**
- **Pas de déchets en plastique**
- **Déchets en carton réduits de 50% vs 2030**
- **Déchets putrescibles réduits de 50% vs 2030**

Ces réductions tiennent compte de la croissance entre 2030 et 2050 (ratio de 1.5 envisagé). Donc ramené au nombre de collaborateurs, il faudra diminuer les émissions de carton et alimentaires d'un ratio de 3 par ETP.

4.6.6 *Compensation & séquestration du carbone*

Afin d'approcher les objectifs de décarbonation en 2050, il faudra très probablement **compenser** les émissions résiduelles ou investir dans des projets qui visent à **séquestrer** le carbone.

Séquestration du carbone:

LabSoft envisage de séquestrer du carbone en achetant un terrain à reboiser.

Si on considère le total des émissions de carbone entre 2030 et 2050, l'entreprise va émettre environ 3000 tonnes de CO2 en 20 ans, soit **en moyenne 150 tonnes de CO2 par an**.

En considérant qu'1 hectare de forêt mixte (composée de conifères et feuillus) absorbe en moyenne 4.5 tonnes de CO2 par an pendant plus de 20 ans, **il faudrait 34 hectares de forêt pour compenser toutes les émissions entre 2030 et 2050**.

Type de forêt	CO2 absorbé par hectare (en tonnes)
Forêt de conifères (cyprès, cèdre, pin...)	2,4 T de CO2/an
Forêt de feuillus (bouleau, châtaignier, chêne, érable...)	4,6 T de CO2/an
Forêt mixte (composée de conifères et de feuillus)	4,9 T de CO2/an

D'après les chiffres du site climate.Selectra

Les diverses études sur le sujet montrent qu'un arbre nouvellement planté stocke entre 10 et 50 kg de CO2 par an, et pour la plupart des arbres la moyenne se situe autour de 20 à 35 kg de CO2 par an, **on prendra donc 30 kg en moyenne par arbre et par an**.

Si on souhaite planter des arbres pour décarboner totalement nos activités sur la période 2030-2050, il faudrait planter 5000 arbres d'ici 2030.

Compensation du carbone :

Afin de minimiser notre empreinte carbone, il est également possible de compenser ces émissions en participant à des programmes carbone.

En prenant comme exemple la plantation de haies champêtres réalisées en Occitanie : 10 mètres de haies champêtres absorbent 1 tonne de CO2 sur 25 ans (soit 40kg CO2 par an).

Pour compenser les émissions entre 2030 et 2050, il faudrait planter 37.5 kms de haies !

Budget moyen :

- Achat d'une forêt : 34 hectares à un prix moyen de 6000€/m², soit **204 000€**
- Plantation de haies : 40€ la tonne de CO2 (Climat Local), soit **120 000€** pour 3000 tonnes de CO2 captées
- Planter des arbres en France : 18€ par arbre (EcoTree), soit **90 000€** pour 5000 arbres
- Aucune action : taxe carbone, calculée sur coût présumé de la tonne carbone à 200€ en moyenne sur la période 2030/2050 : **600 000€, soit 30 000€ en moyenne par an.**

5 Plan d'actions

5.1 Actions LabSoft d'ici 2030

L'ambition LabSoft à horizon 2030 est de diminuer de 30% son empreinte carbone globale .

Les actions de décarbonation sont donc liées à trois grands items (représentant à eux trois 91% du total des émissions) :

- Les **transports** (131 t CO2 Scope 1 + Scope 3) avec une réduction attendue de 16.5 t CO2
- Le **bâtiment** (38 tonnes Scope 3 + émissions fugitives Scope 1) avec une réduction attendue de 18 t CO2
- Les **achats** (154 tonnes sur achats immobilisés ou non Scope 3) avec une réduction attendue de 55.5 t CO2

5.1.1 Les transports

Afin d'atteindre la réduction attendue, LabSoft va devoir :

- **Electrifier sa flotte de véhicules de service et de fonction**
- **Limiter les grands déplacements pour les commerciaux**
- **Encourager les collaborateurs à limiter leurs déplacements (2 jours de télétravail par semaine en moyenne)**
- **Encourager les collaborateurs à utiliser les mobilités douces (plan de mobilité interne)**
- **Limiter et grouper les achats, acheter en circuit court et local**

Afin de diminuer significativement les émissions, on suppose :

- **Réduction de 20% des trajets réalisés en voiture et augmentation de 20% des trajets réalisés en mobilités douces**
- **Réduction de 20% des véhicules thermiques sur la flotte des salariés au profit des véhicules électriques et hybrides rechargeables**
- **Réduction de 75% du nombre de véhicules full thermique entre 2023 et 2030**

5.1.2 Le bâtiment

Afin d'atteindre la réduction envisagée et attendue, LabSoft va devoir :

- **Construire un bâtiment basse consommation qui respecte les normes RE2020**
- **Limiter la surface du nouveau bâtiment au minimum nécessaire**
- **Utiliser un système de climatisation peu émetteur de CO2 et non émetteur de halocarbures**

- **Continuer le plan de sobriété énergétique**
- **Acheter de l'électricité « verte » décarbonée**

Afin de diminuer significativement les émissions, on suppose :

- **Une électricité 100% décarbonée**
- **Un système de climatisation non émetteur d'halocarbures**

5.1.3 *Les achats*

Afin d'atteindre la réduction envisagée et attendue, LabSoft va devoir :

- **Allonger la durée de vie de son matériel (durée de vie des PC à 7 ans)**
- **Acheter du matériel reconditionné pour le minimum nécessaire**
- **Donner le matériel désuet (au-delà des 7 ans) à une association/entreprise qui recycle ou reconditionne le matériel**
- **Limiter ses achats et faire appel à des sociétés de service avec des équivalents carbone faibles.**

Afin de diminuer significativement les émissions, on suppose :

- **Une durée de vie minimale de 7 ans pour les ordinateurs et écrans**
- **De l'achat de gros matériel reconditionné exclusivement (ordinateurs, smartphones, ...)**

5.2 *Actions LabSoft d'ici 2050*

L'ambition LabSoft à horizon 2050 est de diminuer drastiquement son empreinte carbone globale entre 2030 et 2050 (soit 180 tonnes CO₂ de réduction sur 20 ans).

Entre 2030 et 2050, beaucoup de technologies vont évoluer afin de diminuer les émissions de GES.

Ce qui est certain, c'est que la zéro émission est impossible. Aussi il faut envisager de compenser le résidu d'émissions que l'on ne saura pas éviter d'ici là (3000 tonnes environ de CO₂ entre 2030 et 2050).

Les actions de décarbonation sont liées à deux grands items (95% de la réduction attendue entre 2030 et 2050):

- Les **transports** (132.5 t CO₂ en 2030 Scope 1 + Scope 3) avec une réduction attendue de 86.5 t CO₂
- Les **achats** (103.5 tonnes sur achats immobilisés ou non Scope 3) avec une réduction attendue de 73 t CO₂

5.2.1 *Les transports*

Afin d'atteindre la réduction envisagée et attendue, LabSoft va devoir :

- Petit à petit développer l'usage des visioconférences pour limiter au maximum les déplacements
- Encourager les collaborateurs à limiter leurs déplacements (2 jours de télétravail par semaine au minimum)
- Encourager les collaborateurs à utiliser les mobilités douces (plan de mobilité interne)
- Limiter et grouper les achats, acheter en circuit court et local

Afin de diminuer significativement les émissions, on suppose :

- **Réduction de 30% des trajets réalisés en voiture et augmentation de 30% des trajets réalisés en mobilités douces**
- **Une flotte de véhicules salariés à 100% électrique**
- **Plus aucun véhicule opéré par l'entreprise, les déplacements professionnels se font en transports en communs (métro, train)**

Il faudra par conséquent :

- **Limiter le nombre de trajets par semaine (donc faire du télétravail)**
- **Limiter la distance domicile/travail, se rapprocher donc de son lieu de travail**
- **Utiliser les transports en commun**

5.2.2 *Les achats*

Les envois d'emails et les requêtes internet sont supposées émettre 3 fois moins qu'en 2030 (ou leur nombre divisé par trois si on ne parvient pas d'ici là à les décarboner au moins partiellement).

Globalement, les achats doivent être décarbonés et réduits au strict minimum.

6 Mesures & suivi des actions

6.1 Mesures

Les objectifs sont établis sur plusieurs années ; l'idée est de diminuer petit à petit notre empreinte carbone afin d'atteindre notre objectif à horizon 2050 et s'approcher au plus près de la neutralité carbone.

Un suivi complet à minima annuel est effectué au travers du bilan carbone.

Certains postes sont analysés plus précisément car ils sont décisifs sur le niveau global d'émissions de l'entreprise :

- Consommation électrique
- Achats de matériel informatique
- Flotte de véhicules d'entreprise
- Déplacements domicile/travail

Les indicateurs suivants ont été mis en place afin de respecter le plan de transition à l'horizon 2030 :

		Objectif
Scope 1	Flotte de véhicules d'entreprise : carburants (en t CO2)	réduction de 0,6 tonnes (carburants) par an en moyenne entre 2023 et 2030 (equiv t CO2)
Scope 1	Flotte de véhicules d'entreprise : nombre de véhicules thermiques	réduction de 75% du nombre de véhicules full thermique entre 2023 et 2030
Scope 2	Electricité : consommation	réduction de 55% de la consommation entre 2023 et 2030 (KWh)
Scope 2	Electricité : émissions	réduction de 70% des émissions entre 2023 et 2030 (equiv t CO2)
Scope 3	Achats de matériel informatique	limiter les achats de PC portables à 30 par et acheter uniquement des reconditionnés entre 2023 et 2030 (moyenne sur période)
Scope 3	Acchats de services : émissions	réduction de 65% des émissions dues aux services
Scope 3	Déplacements domicile/travail	réduction de 2 tonnes par an en moyenne entre 2023 et 2030 (equiv t CO2)

A noter que ces réductions sont absolues et tiennent compte d'une croissance annuelle régulière de 5% entre 2022 et 2030 puis de 2% entre 2030 et 2050.

La croissance d'effectif est également mise en parallèle de façon mensuelle par rapport aux prévisions, celle-ci influençant de façon significative le poste le plus émetteur : les déplacements domicile/ travail.

Les objectifs fixés par LabSoft étant basés sur plusieurs années, une mise à jour annuelle du plan de transition sera réalisée avec d'éventuelles mises à jour des hypothèses et des résultats attendus.

6.2 Suivi

		Objectif	année de référence 2023	2023	objectif 2030	atteinte 2023 vs 2030
Scope 1	Flotte de véhicules d'entreprise : carburants (en t CO2)	réduction de 0,6 tonnes (carburants) par an en moyenne entre 2023 et 2030 (equiv t CO2)	21,9	21,9	18,1	83%
Scope 1	Flotte de véhicules d'entreprise : nombre de véhicules thermiques	réduction de 75% du nombre de véhicules full thermique entre 2023 et 2030	8	8	2	25%
Scope 2	Electricité : consommation	réduction de 55% de la consommation entre 2023 et 2030 (KWh)	186000,0	186000	100000	54%
Scope 2	Electricité : émissions	réduction de 70% des émissions entre 2023 et 2030 (equiv t CO2)	6,3	6,3	2,0	32%
Scope 3	Achats de matériel informatique	limiter les achats de PC portables à 30 par et acheter uniquement des reconditionnés entre 2023 et 2030 (moyenne sur période)	10	10	30	300%
Scope 3	Acchats de services : émissions	réduction de 65% des émissions dues aux services	132,0	132	84	64%
Scope 3	Déplacements domicile/travail	réduction de 2 tonnes par an en moyenne entre 2023 et 2030 (equiv t CO2)	123,6	123,6	109,0	88%